

Montréal, le 2 décembre 2015

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**Objet : Demande d’approbation du plan d’approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1^{er} octobre 2014
Dossier R-3879-2014 Phase 4**

La Régie de l’énergie (la Régie) accuse réception de la *Demande relative à la modification des taux applicables à la zone nord du service de transport du Distributeur* (la demande) déposée conjointement par l’ACIG et Gaz Métro (les co-demandereses) le 27 novembre 2015 dans le présent dossier.

Afin de disposer de cette demande, la Régie convoque les participants à une audience qui se tiendra à ses bureaux le **10 décembre prochain, dans la salle Riopelle, à compter de 15h.**

En prévision de cette audience, la Régie demande aux co-demandereses de préciser davantage, au plus tard le **4 décembre à 12h**, leurs propositions présentées au paragraphe 26 de la demande ainsi que leurs effets. La Régie souhaite en effet connaître les conséquences envisagées par les co-demandereses à la suite de leur proposition et, pour l’année témoin 2015-2016, les tarifs de transport de la zone Nord et ceux de la zone Sud, selon le calcul actuellement appliqué et selon la demande.

Veuillez agréer l’expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l’énergie

VD/ml